

Actions - Selon la stratégie de l'association, présentées par le Président, ainsi que l'exposé donné à ce sujet par le Vice-Président à l'Assemblée générale 2004

- *Se faire connaître - principalement par l'intermédiaire des médias:*

La presse s'est montrée extrêmement réceptive à notre cause en nous ouvrant très généreusement ses colonnes. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur elle.

- *Sensibiliser l'opinion public aux violations flagrants des lois:*

Le nombre impressionnant d'articles concernant notre association et la privatisation des rives, publiés depuis la fondation de RIVES PUBLIQUES, nous fait dire que tout a été mis en œuvre pour sensibiliser l'opinion publique au moyen de la presse. Nous comptons de mettre un maximum d'articles sur notre site (voir PRESSE / MEDIA).

Nos contacts préliminaires avec des associations tel que Pro Natura n'ont pas été couronné 'un grand succès mais nous les recontacterons en temps utile. Nous sommes en train d'approcher les partis politiques.

Les différentes interviews accordées à la presse écrite et à la TV ont par contre donné une bonne publicité à nos actions.

Parmi les visites sur le terrain brille le reportage fait par un journaliste et un photographe du Journal Le Temps le 14 août 2003, en compagnie du Juriste-Trésorier et le Président de RIVES PUBLIQUES , tous en pêcheurs (avec permis officiels) pour publier les violations concrètes de la loi du «marchepied» et de la loi «sur la pêche», la rive de la commune de Mies servant d'exemple. – Sortie de pêche qui s'est vue interrompue par la SDS (Société de surveillance) et la Police cantonale.

Vous trouvez notre échange de courrier avec la Police cantonale à la fin de cette récapitulation de nos actions.

- *Nos principales demandes de collaboration avec les Autorités (plus directement nos «plaintes»)*

ont été adressées le 3 juillet 2003 à la Municipalité de Mies et le 31 juillet 2003 au Conseil d'Etat du canton de Vaud. Le 10 novembre 2003 nous avons rencontré la Commission des rives du lac dans leurs locaux à Lausanne. Les 3 approches ont malheureusement débouché sur un refus pour ainsi dire total (de vouloir, de pouvoir ou de devoir) d'entrer en matière. Les refus écrits des 3 Autorités susmentionnées datent du 14 juillet 2003, 16 septembre 2003 et 23 décembre 2003.

- *Notre collection et connaissance des lois*

vaudoises concernées semblent être au complet. Nos travaux concernant les lois GE et VS avancent bien.

- *Nous avons fait une recherche et une description extrêmement approfondie de tous les différents types de violations de lois*

principalement sur la rive de la Commune vaudoise de Mies, servant également d'exemple particulier du fait qu'elle est limitrophe de Versoix GE. Consultez LOIS ET VIOLATIONS pour nos propositions pour rétablir le droit concernant qq. 43 articles de lois bafoués sur la rive vaudoise du Léman.

- *Pour choisir l'approche «ultime» optimale (en temps et argent)*

pour atteindre nos buts, principalement entre la voie «juridique» (Tribunaux) et la voie politique, notamment, des actions communales, l'initiative populaire, etc., nous venons de trouver après de difficiles recherches, un Avocat, hautement qualifié, (défenseur du plan directeur des rives vaudoises du Léman, spécialiste de la législation concernant l'aménagement du territoire, Conseiller national, etc.) pour nous donner très prochainement son «avis de droit» avec ses recommandations.

- Entre-temps nous sommes intervenus, selon nos moyens, au mieux, dans les cas qui nous ont été signalés: